



Conseil des droits de l'homme

17^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Jordanie

Genève, le 24 octobre 2013

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Royaume hachémite de Jordanie et la remercie pour la présentation de son deuxième rapport national.

La Suisse félicite la Jordanie pour le moratoire sur les exécutions capitales mis en œuvre depuis 2006. **La Suisse recommande au gouvernement de Jordanie de faire un pas de plus et d'abolir de manière absolue la peine de mort dans la législation nationale.**

Lors du premier examen en 2009, la Jordanie a accepté plusieurs recommandations concernant la lutte contre la torture dans le pays. **La Suisse recommande au gouvernement de Jordanie de ratifier le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (OPCAT) et, en vertu de ce dernier, d'établir un mécanisme national de prévention.**

En 2009, la Jordanie a en outre accepté une recommandation de promouvoir la liberté des médias et de la presse. Pourtant, la situation dans ce domaine demeure peu satisfaisante. **La Suisse recommande donc au gouvernement de Jordanie d'initier un processus de révision du code pénal et des lois sur les publications et la presse qui inclut la société civile et des experts internationaux et se base sur les standards internationaux.**

Le nombre de détenus administratifs en Jordanie reste préoccupant et a encore augmenté au cours des dernières années. Lors du premier examen en 2009, la Jordanie a accepté une recommandation visant une amélioration dans ce domaine. **La Suisse recommande au gouvernement de Jordanie de garantir à tous les détenus administratifs la possibilité de déposer un recours en justice pour contester la légalité de leur détention.**

Je vous remercie.